

Date d'émission 23-mars-2015

Date de révision 24-mars-2015

Version 2

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE****Identificateur de produit**

Nom du produit **MICROBAN CLEAN CARPET SANITIZER**  
Code du produit **221582000**

**Autres moyens d'identification****Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

Utilisation recommandée Professional Désinfectant  
Utilisations contre-indiquées Utilisez uniquement comme indiqué sur l'étiquette.

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabriqué Pour / Distribué par  
Legend Brands Products  
15180 Josh Wilson Road  
Burlington, WA 98233  
800-932-3030

**Numéros de téléphone d'urgence**

Numéro de téléphone d'urgence 1-800-535-5053  
24 heures sur 24

**2. Identification des dangers****Classification**

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 5
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1B
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 2
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2
LIQUIDES INFLAMMABLES	Catégorie 3

**Éléments d'étiquetage****VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE****Avertissement**

**mentions de danger**

- Peut être nocif par ingestion
- NOCIF PAR INHALATION
- Cause une légère irritation cutanée
- Provoque une sévère irritation des yeux
- Peut provoquer une allergie cutanée
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES



**Conseils de prudence - Prévention**

- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- Éviter le rejet dans l'environnement
- Tenir loin de la / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes . - Interdiction de fumer
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / .? / antidéflagrant
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Réponse**

- Traitement spécifique (voir la section 4 de la SDS)
  - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
  - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
  - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.
  - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
  - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau.
  - En cas d'incendie : Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.
  - Recueillir le produit répandu.

**Conseils de prudence - Entreposage**

- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

**Conseils de prudence - Élimination**

- Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

**AUTRES INFORMATIONS**

Toxicité aiguë inconnue 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

**3. Composition/informations sur les composants**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Sodium Dodecylbenzene Sulfonate	25155-30-0	5-10	*

Tetrapotassium Pyrophosphate	7320-34-5	3-7	*
2-Hydroxybiphenyl	90-43-7	1-5	*
2-Propanol	67-63-0	1-5	*
Hexylene Glycol	107-41-5	1-5	*
1-methoxy-2-propanol	107-98-2	1-5	*
Secret commercial	Propriétaire	1-5	*
Orange Terpenes	5989-27-5	1-5	*

#### 4. Premiers soins

##### PREMIERS SOINS

<b>Conseils généraux</b>	Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Aucune consultation médicale immédiate n'est requise. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes Si les symptômes persistent, appeler un médecin Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Aucune consultation médicale immédiate n'est requise. Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.
<b>INGESTION</b>	NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Aucune consultation médicale immédiate n'est requise. Rincer la bouche. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

##### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	Tous les symptômes et effets supplémentaires sont décrits dans la section 11 : Informations toxicologie .
------------------	---

##### Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note aux médecins</b>	Peut causer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	--

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Utilisation. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée (brouillard). Mousse antialcool.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

##### **Dangers particuliers associés au produit chimique**

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'inflammation.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète

**6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Précautions environnementales**

**Précautions environnementales** Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Endiguer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7. Manutention et stockage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Utiliser avec une ventilation locale. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Tenir loin de la / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes . - Interdiction de fumer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Prendre les mesures nécessaires pour éviter une décharge d'électricité statique (qui pourrait causer l'inflammation de vapeurs organiques).

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

**Directives relatives à l'exposition** Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
--------------	-----------	----------	------------

2-Propanol 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>
Hexylene Glycol 107-41-5	Ceiling: 25 ppm	(vacated) Ceiling: 25 ppm (vacated) Ceiling: 125 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 25 ppm Ceiling: 125 mg/m <sup>3</sup>
1-methoxy-2-propanol 107-98-2	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	(vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 540 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 540 mg/m <sup>3</sup>

**NIOSH IDLH** *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

**AUTRES INFORMATIONS**

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie**

Douches, Douches oculaires & Systèmes de ventilation

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau et du corps**

Aucune mesure particulière de protection technique n'est requise.

**Protection respiratoire**

En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Hygiène générale**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide
<b>apparence</b>	transparent
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Agréable
<b>seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible

<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques • Méthode</u></b>
pH	10.5 - 11.5	
Densité	1.1	
Viscosité dynamique	eau mince	
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	53 °C 127 °F	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible	/
Taux d'évaporation	Même que l'eau	
inflammabilité (solide, gaz)		
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Lower flammability limit:	Aucun renseignement disponible	
pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
température de décomposition	Aucun renseignement disponible	

**AUTRES INFORMATIONS**

Densité lbs/gal	9.2
Teneur en COV (%)	10.63

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité**

Aucune donnée disponible

<b>stabilité</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact avec les yeux</b>	Gravement irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut causer une irritation.

**INGESTION**

Peut être nocif par ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Xylene Sulfonate 1300-72-7	= 1000 mg/kg ( Rat )	-	-
Sodium Dodecylbenzene Sulfonate 25155-30-0	= 438 mg/kg ( Rat ) = 500 mg/kg ( Rat )	-	-
Tetrapotassium Pyrophosphate 7320-34-5	= 2980 mg/kg ( Rat )	> 4640 mg/kg ( Rabbit )	-
Ortho-Benzyl Para-Chlorophenol 120-32-1	= 1700 mg/kg ( Rat )	-	-
2-Hydroxybiphenyl 90-43-7	= 1049 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 0.949 mg/L ( Rat ) 1 h
2-Propanol 67-63-0	= 1870 mg/kg ( Rat )	= 4059 mg/kg ( Rabbit )	= 72600 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Hexylene Glycol 107-41-5	= 3692 mg/kg ( Rat )	= 8560 µL/kg ( Rabbit )	> 310 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h
1-methoxy-2-propanol 107-98-2	= 7200 mg/kg ( Rat )	= 13000 mg/kg ( Rabbit )	= 7500 mg/L ( Rat ) 6 h
FRAGRANCE P292	= 4462 mg/kg ( Rat )	= 4308 mg/kg ( Rabbit )	= 300.56 mg/L ( Rat ) 4 h
Phenol, 4-(1,1-Dimethylpropyl)- 80-46-6	= 1830 mg/kg ( Rat )	= 2 g/kg ( Rabbit )	-
Benzenesulfonic Acid, Decyl(sulfophenoxy)-,Disodium Salt 36445-71-3	> 2500 mg/kg ( Rat )	-	= 5 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Orange Terpenes 5989-27-5	= 4400 mg/kg ( Rat )	> 5 g/kg ( Rabbit )	-
Sodium Sulfite 7757-83-7	= 3560 mg/kg ( Rat )	-	= 5500 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Tetrasodium EDTA 64-02-8	= 10 g/kg ( Rat ) = 1658 mg/kg ( Rat )	-	-
Sodium Hydroxyacetate 2836-32-0	= 7110 mg/kg ( Rat )	-	-
Trisodium nitrilotriacetate 5064-31-3	= 920 mg/kg ( Rat )	-	> 5 mg/L ( Rat ) 4 h

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes**

Aucun renseignement disponible.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Irritation**

PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU.

**Sensibilisation**

Aucun renseignement disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité**

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
2-Hydroxybiphenyl 90-43-7	-	Group 3	-	-
2-Propanol 67-63-0	-	Group 3	-	X
Orange Terpenes 5989-27-5	-	Group 3	-	X

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction**

Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique**

Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée**      Aucun renseignement disponible.  
**Toxicité chronique**              Un contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.  
    Éviter une exposition répétée.  
**Effets sur les organes cibles**      Système nerveux central, YEUX, Appareil respiratoire, Peau.  
**Danger par aspiration**              Aucun renseignement disponible.

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**

**Toxicité aiguë inconnue**              0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

**écotoxicité**

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Sodium Dodecylbenzene Sulfonate 25155-30-0	-	10.8: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	-
Tetrapotassium Pyrophosphate 7320-34-5	-	100: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	100: 48 h water flea mg/L EC50
2-Hydroxybiphenyl 90-43-7	0.85: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	3.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 2.74: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 2.75: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 5.8: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	1 - 2.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
2-Propanol 67-63-0	1000: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 1000: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	9640: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 11130: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 140000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50	13299: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Hexylene Glycol 107-41-5	-	10500 - 11000: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 10000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 8690: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 10700: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	2700 - 3700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
1-methoxy-2-propanol 107-98-2	-	20.8: 96 h Pimephales promelas g/L LC50 static 4600 - 10000: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	23300: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Orange Terpenes 5989-27-5	-	0.619 - 0.796: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 35: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	-

**Persistance et dégradabilité**      Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**                      Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
2-Hydroxybiphenyl 90-43-7	3.18
2-Propanol 67-63-0	0.05
Hexylene Glycol 107-41-5	0.14
1-methoxy-2-propanol 107-98-2	-0.437



**Autres effets néfastes**

Ce produit est toxique pour les poissons .

Ne pas rejeter effluent contenant ce produit dans les lacs, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux , sauf en conformité avec les prescriptions relatives polluant national Discharge Elimination System ( PNDSE ) permis et l'autorité permettant a été notifié par écrit avant la décharge . Ne pas rejeter effluent contenant ce produit dans les égouts without avisé au préalable les responsables de la station de traitement des eaux usées . Pour obtenir des conseils , conatct votre État bord de l'eau ou au bureau régional de l' EPA .

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets**

Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux . L'élimination inadéquate des résidus de pesticides , mélange de pulvérisation , ou de rinçage est une violation de la loi fédérale . Si ces déchets ne peuvent être éliminés par l'utilisation selon les directives de l'étiquette , contacter le State Pesticide ou l'Environmental Control Agency , ou le représentant de déchets dangereux au plus proche Bureau régional de l'EPA pour obtenir des conseils .

70385-7 (conteneurs ou égales à moins de 5 gallons )  
 Élimination des contenants : récipient non rechargeable . Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur. Récipient de rinçage Triple (ou équivalent) rapidement après la vidange . Triple rinçage comme suit : vider le contenu restant dans l'équipement d'application ou une cuve de mélange et laisser égoutter pendant 10 secondes après le flux commence à couler . Remplissez le récipient 1/4 avec de l'eau et de récapitulation . Agiter pendant 10 secondes. Verser l'eau de rinçage dans l'équipement d'application ou d'un réservoir ou un magasin rinçure mélanger pendant l'utilisation ou de l'élimination ultérieure. Égoutter pendant 10 secondes après que le débit commence à couler . Répétez cette procédure deux fois plus. Puis offrir au recyclage si disponible ou perforer et éliminer dans une décharge contrôlée ou par incinération , ou , si permis par AUTORITÉ étatiques et locales , par combustion. Si brûlé , rester en dehors de la fumée .

70385-7 Pour les contenants non réutilisables seule liste ménagers usages / résidentiels :  
 Élimination des contenants : récipient non rechargeable . Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur. Enveloppez ( conteneur) et de mettre à la poubelle ou au recyclage , si avalable .

**Emballage contaminé**

**États-Unis - numéro de déchet EPA**

Ne pas réutiliser le contenant.  
 D001

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
2-Propanol 67-63-0	Toxic Ignitable
Orange Terpenes 5989-27-5	Toxic

**14. Informations relatives au transport**

**Note :** La description de l'expédition est spécifique au conteneur, cette information est fournie pour à une information de point de vue. S'il vous plaît se référer au conteneur et / ou les documents d'expédition pour la description appropriée de l'expédition avant l'offre des matériaux pour l'expédition. Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter le distributeur inscrit dans l'article 1 de ce document.

**U.S. Department of Transportation (USDOT)**

4x1 Gallon Case

Non réglementé

Pails & Drums (<119 Gallons) Non réglementé

**15. Renseignements sur la réglementation**

**Inventaires internationaux**

TSCA Est conforme à (aux) LIS/LES Est conforme à (aux)

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
2-Hydroxybiphenyl - 90-43-7	1.0
2-Propanol - 67-63-0	1.0

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Danger de réaction	Non
Risque de décompression soudaine	Non

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium Dodecylbenzene Sulfonate 25155-30-0	1000 lb	-	-	X

**CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer
Sodium Dodecylbenzene Sulfonate 25155-30-0	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient des produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer des anomalies congénitales ou autres troubles liés à la reproduction.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie

2-Hydroxybiphenyl - 90-43-7	Carcinogen
-----------------------------	------------

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Sodium Dodecylbenzene Sulfonate 25155-30-0	X	X	X
2-Hydroxybiphenyl 90-43-7	X	X	X
2-Propanol 67-63-0	X	X	X
Hexylene Glycol 107-41-5	X	X	X
1-methoxy-2-propanol 107-98-2	X	X	X
Sodium Sulfate 7757-82-6	-	X	X
Trisodium nitrilotriacetate 5064-31-3	-	X	-

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA 70385-7

**Déclaration de l'EPA**

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

**Étiquette de pesticide de l'EPA**

DANGER Corrosif . Provoque des dommages irréversibles aux yeux et des brûlures de la peau . Ne pas mettre dans les yeux ou les vêtements . Porter un vêtement de protection, des gants et des lunettes (lunettes , écran facial ou des lunettes de sécurité) . Nocif en cas d'ingestion. Laver thoroughly avec eau et du savon après avoir manipulé . Enlever les vêtements contaminés et laver les vêtements avant de les réutiliser

Renseignements complémentaires Aucun renseignement disponible.

**16. Autres informations**

HMIS

Risques pour la santé <b>2</b>	inflammabilité <b>2</b>	Dangers physiques <b>0</b>	PROTECTION INDIVIDUELLE <b>B</b>
-----------------------------------	----------------------------	-------------------------------	-------------------------------------

Préparée par Département de la réglementation  
 Date d'émission 23-mars-2015  
 Date de révision 24-mars-2015

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**